

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 16 juillet 2024
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	24 + 4 pouvoirs	09 juillet 2024	10 juillet 2024

N° délibération	Objet
2024-056	Convention de partenariat avec les Compagnons Bâisseurs de Bretagne – revalorisation du montant de l'année 2024

Le seize juillet 2024 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Barbara PERRON

BOLAZEC :

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC, Anne ROLLAND, Josiane GUINVARC'H

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC

LOQUEFFRET : Louis-Marie LE GUILLOU

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Hubert LE LANN, Alexis MANAC'H à Marie-Noëlle JAFFRE, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Alain HAMON à Louis-Marie LE GUILLOU

Excusées : Coralie JEZEQUEL, Marie-Brigitte BRETHERS, Claude MOREL

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle JAFFRE

Rapporteur : Anne ROLLAND

Il est fait part d'une demande des Compagnons Bâisseurs de Bretagne (CBB) de revalorisation du montant d'aide inscrit dans la convention de partenariat « Interventions solidaires contre le mal logement » nous liant pour les années 2022 à 2024.

Les CBB interviennent dans le cadre de la lutte contre le mal logement et la précarité énergétique des propriétaires occupants et locataires du parc privé.

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le

ID : 029-200067197-20240716-2024056-DE

L'activité des CBB sur le territoire de Monts d'Arrée Communauté a significativement augmentée entre 2022 et 2023. En 2024 l'activité est également déjà très dense.

C'est pourquoi ils sollicitent une augmentation de financement sur la part variable d'un montant de 3.000 € amenant la part variable de l'année 2024 à 9.000 € au total.

Cette aide permettra d'accompagner plus de chantiers sur le territoire.

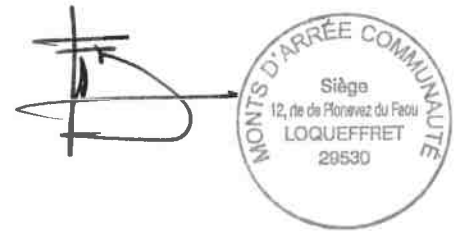
Il est donc proposé de délibérer en faveur de cette augmentation de la part variable pour un montant de 3.000 € pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve la revalorisation d'un montant de 3.000 € de la part variable pour l'année 2024
- Autorise le président à signer les documents à intervenir.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 17 juillet 2024